



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/16  
25 octobre 2005

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-septième réunion  
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ONUDI  
DE L'ANNÉE 2005**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. L'ONUDI demande au Comité exécutif d'approuver la somme de 1 810 000 \$US au titre des amendements à son programme de travail pour l'année 2006, plus des coûts d'appui d'agence de 8 850 \$US.
2. Les activités proposées dans les amendements du programme de travail de l'ONUDI sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1: Amendements au programme de travail de l'ONUDI

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
<b>SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES A L'EXAMEN INDIVIDUEL</b>			
<b>A1. Préparation du projet</b>			
Iran	Préparation d'un projet sur les inhalateurs doseurs	70 000	
Total partiel pour la préparation:		70 000	
<b>A2. Autres activités:</b>			
Arménie	Atelier de formation et de sensibilisation pour la prévention de l'utilisation du bromure de méthyle	40 000	
Total partiel pour les autres activités :		40 000	
<b>FINANCEMENT DE L'UNITÉ PRINCIPALE</b>		1 700 000	[1]
Total partiel		1 810 000	
Coûts d'appui d'agence (7.5% pour la préparation du projet et le renforcement institutionnel, et pour les autres activités de plus de 250 000 \$US, et 9% pour les autres activités de moins de 250 000 \$US):		8 850	
Total:		1 818 850	

[1] Examiné suivant document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/19

## SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES A L'EXAMEN INDIVIDUEL

### A1: Préparation du projet

#### République islamique d'Iran: préparation d'un projet sur les inhalateurs doseurs

##### Description du projet

3. Au nom du Gouvernement d'Iran, l'ONUDI a demandé l'approbation de 70 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence pour la préparation d'un projet d'élimination des inhalateurs doseurs. L'administrateur du Bureau de l'ozone avait fait savoir à l'ONUDI qu'une entreprise productrice des inhalateurs doseurs utilisait le CFC comme propulseur et que sa consommation était de 98 tonnes PAO. L'ONUDI a indiqué que le projet proposé, en plus de celui déjà approuvé par le Comité exécutif, aiderait l'Iran à réaliser l'élimination totale.

##### Observations du Secrétariat

4. Dans sa décision 41/20, le Comité exécutif avait approuvé un plan national pour l'Iran au coût de 11 250 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence, sous forme d'un projet combiné, avec l'Allemagne comme agence d'exécution principale et la France, le PNUD, le PNUE et l'ONUDI comme agences coopérantes. L'Accord relatif au plan national d'élimination figure en annexe VI du rapport de la 41<sup>e</sup> réunion (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/87). La décision du Comité exécutif, ainsi qu'un exemplaire de l'accord ont été transmis au Gouvernement d'Iran dans une correspondance du Secrétariat en date du 26 janvier 2004.

5. L'Accord porte sur l'élimination totale des CFC et comporte dans son paragraphe 2, la disposition suivante : « Le pays convient que, par son acceptation du présent Accord et par l'exécution par le Comité exécutif de ses obligations de financement décrites au paragraphe 3, il est privé du droit de demander ou de recevoir d'autre financement du Fonds multilatéral en ce qui a trait aux substances ». Par substances de l'appendice A-1 de l'Accord, on désigne les CFC.

6. Le paragraphe 2 de l'Accord stipule par ailleurs que : « un financement supplémentaire n'est applicable que pour les activités qui ne sont pas directement liées à la consommation des Substances comme par exemple, les mesures d'appui admises pour la mise en œuvre du plan, notamment l'élaboration des stratégies, ou l'appui institutionnel ». Une référence au développement de stratégies apparaît dans le tableau récapitulatif du financement à la dernière page de l'Accord (page 10) qui indique qu'il faudra un financement total de 3 338 085 \$US à verser à l'ONUDI, plus des frais de « stratégie de transition pour les inhalateurs ».

7. Ayant examiné le contenu de l'Accord avec l'ONUDI, le Secrétariat a indiqué que la demande de financement du projet n'était pas admissible car, aux termes de cet Accord, aucune demande de financement supplémentaire pour l'élimination ne peut plus être acceptée. Le Secrétariat a demandé des éclaircissements sur la nature de la demande, et plus particulièrement si l'ONUDI souhaitait modifier la demande pour la préparation d'une stratégie de transition des inhalateurs doseurs, comme stipulé par l'Accord. Par la suite, l'ONUDI a fait savoir qu'elle a

transmis à l'Iran les informations fournies par le Secrétariat, et a demandé au Secrétariat de laisser sa demande en instance pour examen ultérieur à la réunion du Comité exécutif.

### Recommandation du Secrétariat du Fonds

8. Étant donné que la demande de financement pour la préparation de projet proposée n'est pas admissible, le Comité exécutif pourrait demander au Gouvernement d'Iran de soumettre à sa convenance, une demande de financement pour une stratégie de transition des inhalateurs conforme à l'accord sur le plan national d'élimination de l'Iran. Cette démarche serait aussi conforme aux règlements du Fonds et aux niveaux de financement approuvés pour des projets similaires.

#### **A2: Autres activités**

### Arménie: Atelier sur la formation et la sensibilisation en vue de la prévention de l'usage du bromure de méthyle

#### Description du projet

9. Au nom du Gouvernement arménien, l'ONUDI a présenté une demande pour un financement de 40 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence, en vue de la tenue d'un atelier de formation et de sensibilisation visant à prévenir l'usage du bromure de méthyle.

10. La présente proposition constitue la première demande de financement pour l'élimination des SAO que le Gouvernement arménien soumet au Fonds multilatéral depuis que ce pays avait été classé dans la catégorie des pays visés à l'Article 5 par la décision XIV/2 de la 14<sup>e</sup> réunion des Parties.

#### Observations du Secrétariat du Fonds

11. L'Arménie a fourni, en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, des données indiquant une consommation de 1,02 tonnes PAO de bromure de méthyle pour 2004. L'Arménie n'a pas de référence de base établie en ce qui concerne la consommation du bromure de méthyle et paraît donc être potentiellement en situation de non-conformité. Un projet financé par le fonds pour l'environnement mondial d'une valeur de plus de deux millions \$US, est actuellement mis en œuvre en Arménie avec l'assistance du PNUD et du PNUE.

12. Le Secrétariat a demandé des clarifications sur le contenu du projet proposé et a rappelé l'exigence contenue dans les lignes directrices sur le bromure de méthyle (décision 32/80) de soumission par le Gouvernement arménien, d'une lettre officielle par laquelle le Gouvernement s'engage à réaliser l'élimination totale de toutes les utilisations réglementées du bromure de méthyle dans le pays, sans demander un financement supplémentaire au Fonds multilatéral. Le Secrétariat a aussi indiqué que les lignes directrices sur le bromure de méthyle stipulent que «on pourrait cependant prendre en considération une assistance aux projets ne comportant pas d'investissement, pour mettre en place spécifiquement des mesures tendant à empêcher les

importations du bromure de méthyle afin d'assurer le respect des exigences du Protocole de Montréal". Les pays africains n'ayant pas de référence de base avaient reçu un financement direct variant entre 8 000 \$US et 12 000 \$US, par l'intermédiaire d'un programme régional d'assistance technique du PNUD approuvé à la 38<sup>e</sup> réunion. Il faudrait un financement de 15 000 \$US par pays pour répondre aux autres demandes provenant des pays africains sans référence de base et ayant une consommation égale à zéro, ou une consommation actuelle très faible, soumises à la 47<sup>e</sup> réunion.

13. L'ONUDI a indiqué que l'on suppose que le bromure de méthyle est utilisé essentiellement pour la fumigation des denrées, mais que l'on ne dispose pas encore d'informations détaillées. Il faudra de l'assistance technique pour une étude et un atelier, ainsi qu'une assistance directe aux utilisateurs par le biais d'un plan de mesures incitatives. L'ONUDI fournira également l'assistance au Gouvernement en ce qui a trait à la réglementation. Le Gouvernement a expliqué à l'ONUDI que le projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial n'incluait aucune composante portant sur l'élimination du bromure de méthyle. L'ONUDI a demandé que le niveau de financement soit maintenu à 40 000 \$US pour régler les cas urgents de non-conformité; l'ONUDI a par ailleurs fait savoir que la lettre demandée était en préparation. Au moment de la rédaction du présent document, la lettre n'était pas encore parvenue au Secrétariat.

14. Le Secrétariat note que le Comité exécutif a déjà approuvé l'assistance technique sur le bromure de méthyle pour huit pays avec un financement variant entre 30 000 \$US et 40 000 \$US. Tous ces pays sans aucune exception, avaient une référence de base pour le bromure de méthyle et avaient déclaré une consommation au cours des récentes années. Il semblerait qu'il convient de faire une différenciation dans les niveaux d'appui financier, entre les pays ayant consommé le bromure de méthyle dans le passé, c'est-à-dire ceux ayant une référence de base d'une part, et ceux qui ont eu une consommation faible ou nulle du bromure de méthyle d'autre part. Ce concept a été repris dans les dispositions des lignes directrices. En outre, la question d'assistance en matière de politiques pour les pays n'ayant ni référence de base ni antécédent de consommation du bromure de méthyle, est soulevée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/12.

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

15. Le Comité exécutif pourrait:

- a) Considérer, à la lumière des activités d'élimination financées antérieurement par le Fonds pour l'environnement mondial, si le Gouvernement de l'Arménie pourrait demander l'assistance du Fonds multilatéral pour l'élimination de la consommation du bromure de méthyle et;
- b) Considérer aussi, pourvu que la lettre demandée du Gouvernement parvienne au Secrétariat, l'approbation de la demande de 40 000 \$US pour le projet d'assistance technique, à la lumière des observations précédentes sur la question d'assistance aux pays n'ayant pas de référence de base, et des conclusions des discussions sur la question de politique y afférente.





UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION

47<sup>th</sup> Executive Committee of the  
Multilateral Fund for the Implementation  
of the Montreal Protocol

UNIDO 2005 Work Programme Amendment  
(24 October 2005)

UNIDO

2005 Work Programme Amendment  
(24 October 2005)

Section 1

Consolidated table giving project preparation  
and non-investment projects in all countries  
and sectors



Item	Country	Title of Project	Sector	Type	Project Value (w/o A.S.C.) in US\$	A.S.C in US\$	Requested Amount (US\$) in Work Programme 2005 (incl. A.S.C.)	A.S.C #	Duration in months
<b>Technical assistance and training projects</b>									
1	Armenia	Training and awareness workshop activities to avoid the use of methyl bromide	SEV	TRA	40,000	3,600	43,600	9	18
1		<b>Subtotal</b>			<b>40,000</b>	<b>3,600</b>	<b>43,600</b>		
<b>Project Preparation</b>									
1	Iran	Preparation of a MDI project	SEV	PRP	70,000	5,250	75,250	8	12
1		<b>Subtotal</b>			<b>70,000</b>	<b>5,250</b>	<b>75,250</b>		
2		<b>TOTAL</b>			<b>110,000</b>	<b>8,850</b>	<b>118,850</b>		
1	<b>Core Unit cost for 2006 (according Decision 46/35)</b>					<b>1,700,000</b>			
	<b>GRAND TOTAL</b>						<b>1,818,850</b>		

UNIDO

2005 Work Programme Amendment  
(24 October 2005)

**Section 2**

Project concepts

## PROJECT CONCEPT

**Country:** Armenia

**Sector Covered:** Training and awareness workshop activities to avoid the use of methyl bromide

**Duration:** 18 months

**Project Budget:** US\$ 40,000 (US\$ 43,600 including 9% Agency Support Costs)

**Implementing Agency:** UNIDO

**Coordinating Agency:** Ministry of Environment

### Project Summary

The Implementing Agency has received an official request from the Government of Armenia to provide training and awareness workshop activities to avoid the use of methyl bromide.

UNIDO submitted in its 2005 Work Programme a request for project preparation in the fumigants sector. Based on the recommendation of the Secretariat that activities to prevent the introduction and use of MB in Armenia could be eligible for funding, the Ozone Office wishes to get technical assistance in order to avoid the re-introduction of MB in the country.

Armenia reported a consumption of 1020 kg of MeBr in 2004. We assume it was mainly used for commodities and for soil fumigation. More detailed information is not available. Therefore in order to assist the country to come back to compliance we would like to propose the following main activities:

Activity	Time	Cost estimate
Conduct MeBr survey in Armenia.	1 <sup>st</sup> Quarter 2006	USD 10,000
Specialized Workshop for MeBr users.	2 <sup>nd</sup> Quarter 2006	USD 15,000

The exact programme will be based on the outcomes of the survey.		
Assist the Government of Armenia, in coordination with UNEP, to introduce a legislation and licensing system on MeBr.	3 <sup>rd</sup> Quarter 2006	-
Direct Technical Assistance to the MeBr users and incentive programme.	3 <sup>rd</sup> /4 <sup>th</sup> Quarter 2006	USD 15,000

## PROJECT CONCEPT

**Country:** Iran

**Sector Covered:** Preparation of a MDI project

**Duration:** 12 months

**Project Budget:** US\$ 70,000 (US\$ 75,250 including 7.5% Agency Support Costs)

**Implementing Agency:** UNIDO

**Coordinating Agency:** Ministry of Environment

### Project Summary

The Implementing Agency has received an official request from the Government of Iran for the preparation of a MDI project.

We have been informed by the Ozone Officer of a company producing MDIs using CFC-12 or a mix of CFCs as a propellant, with a consumption of 98 ODP tonnes. The project will assist Iran to have a complete CFC phase-out plan in addition to the one which was approved by the Executive Committee.